

Appel de COTISATION 2024

ADHERENT N° :

M

Tél :

Portable :

Mail :

DECLARATION DE SURFACE - ANNEE CIVILE

*La déclaration de surface est obligatoire pour les terres agricoles*

*Attention : prise en charge de la couverture RC du 1/01 au 31/12 minuit.  
Afin d'éviter toute rupture de celle-ci merci de renouveler avant le 31/12.*

NATURE	COMMUNE	HECTARES
TERRES AGRICOLES		ha
BOIS		ha
EAU		ha
SURFACE TOTALE A DECLARER		ha
PART FIXE :		36 €
PART VARIABLE : 1 à 200 HA : 1€/ha    201 HA à 300 HA : 0,85€/h    ≥ 300 HA : 0, 70€/ha		€
TOTAL A PAYER		€

En cas de modification, merci de nous en informer.

**Document à nous retourner signé avec votre aimable règlement.**

Fait à : LE MANS    le

signature

REGLEMENT :

Pour tous renseignements, merci de contacter le secrétariat de la Sarthe :

Tel : 02 43 23 91 82 / 07 69 69 85 40

E.mail : sdppr72@gmail.com - Site Internet : www.sdppr72.fr

Lundi et Mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 / Mercredi et Vendredi de 9h30 à 12h00

- Soit par **CHEQUE** à nous retourner à l'ordre de **SDPPR72**
- Soit par **VIREMENT** RIB CREDIT AGRICOL D'ANJOU ET DU MAINE
- **N.B. : N'oubliez pas de noter vos nom et numéro d'adhérent sur votre ordre de virement.**

IBAN

FR76	1790	6001	1225	6517	1400	008
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

A G R I F R P P 8 7 9
-----------------------

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
1 7 9 0 6	0 0 1 1 2	2 5 6 5 1 7 1 4 0 0 0	0 8

**Cotisation déductible à 100% de vos revenus fonciers,  
FACTURE sur demande par mail ou poste.**

### **ETRE ADHERENT, VOUS BENEFICIEZ DE :**

- **RC :**  
Votre Syndicat a souscrit pour vous une assurance responsabilité civile.  
Elle est **OBLIGATOIRE** pour les terres, il est impératif de **déclarer la TOTALITE de sa surface** pour en bénéficier sans quoi la garantie serait caduque.  
N.B. : Vérifiez vos contrats pour éviter les doublons.
- **CONSEILS :**  
Des personnes compétentes en droit agricole répondent à vos questions sur les baux, impayés de fermage, passage de la fibre, problèmes éolien...  
Les **consultations** ont lieu **les Mardi après-midi de 14h à 17h.**  
Pour les adhérents : première consultation gratuite, les suivantes : 50 €  
Pour les non adhérents : consultation est facturée 100 €.
- **REUNIONS :**  
Trois par an, sur divers sujets (Droit rural, Bail, Fiscalité, Environnement)
- **SERVICE JURIDIQUE :**  
A votre disposition au sein de la Fédération Nationale.
- **REVUE :**  
La **Revue Nationale de la Propriété Privée Rurale** vous est proposée au tarif préférentiel de **51€ au lieu de 78€.** (Actualité législative, fiscale et jurisprudence)  
Envoyez directement votre adhésion à : La Propriété Privée Rurale – Service Abonnements – 31 rue de Tournon, 75006 PARIS
- **NOTRE REPRESENTATION** dans les organismes suivants :  
Tribunal paritaire, Préfecture, CDOA, SAFER, Chambre d'agriculture, Fédération de chasseurs.

**Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts pour défendre vos intérêts.**